Pour diminuer les coûts de main-d'œuvre, pallier le manque d'attraits de l'industrie, … la robotique s'avère quasiment incontournable dans les rares projets de relocalisation, et le gouvernement l'a bien compris avec son plan « France 2030 » : un plan d'investissement pour la France de demain.

L'automatisation a permis aux entreprises :
- d'être plus compétitives
- d'être plus flexibles
- de gagner du temps
- de faire des économies
- de sécuriser les salariés

Quelques exemples de relocalisations réussies :

- l'usineur **Emeca** installe trois cellules de fraisage robotisées pour rapatrier du Maroc des motoréducteurs pour auvents de serres
- En Indre-et-Loire, **Vlad** élabore une usine robotisée de batteries pour le matériel médical
- En Picardie, ce sont des cuves en acier émaillé pour ballons d'eau chaude thermodynamiques qu'a fait revenir de Serbie le groupe **Auer**

Difficile de dire que cela fonctionne toujours. C'est avant tout un choix financiers et stratégique en gardant en tête son modèle d'affaires.

La solution «transformer la production» semble plus judicieux. Robotiser des tâches répétitives à faible valeur ajoutée permet de répondre aux augmentations de volume et de renforcer l'attractivité d'une entreprise, mais les compétences en robotique seront-elles au rendez-vous pour accompagner l'essor du Made in France que tant espèrent ?

Il faut être conscient qu'il sera impossible de tout relocaliser, les chaînes d'approvisonnement sont mondiales et éclatées.

Nous vous invitons à lire l'article «les robots au secours du Made in France» en entier de l'Usine Nouvelle du 08/04/2022 de Nathan Mann.